

Conseil Régional Concertation Locataire  
Compte Rendu réunion Atelier Climat du 21 Octobre 2015  
14h30 – 17h30

Participants :

Participants :

<p><b>Pour la CNL :</b> Paul Pinchon Henri Derrien</p> <p><b>Pour la CGL :</b> Jocelyne Poullain</p> <p><b>Pour la CLCV</b> Fidèle Onomo</p> <p><b>Pour l'AFOC :</b> Georges Mavroyannis</p> <p><b>Pour le DAL HLM</b> Madame Huiban</p>	<p><b>Pour Immobilière 3F</b> Antoine Saillard Emilie Duchatelle Stéphane Ducret</p> <p><b>Introduction de Didier Jeanneau</b></p>
--	--

La réunion débute par un tour de table et la représentation du DAL HLM est discutée car Madame Huiban n'est pas locataire chez I3F.

Stéphane Ducret explique que la présence de Madame Huiban est exceptionnelle car lors du choix des représentants par les associations lors du CRCL de décembre 2014, la participation de Madame Huiban à l'atelier climat n'a été contestée par aucune des associations présentes.

Paul Pinchon au nom de la CNL remarque que l'on déroge au règlement du PCL et renvoi la décision au bailleur.

Stéphane Ducret indique que contrairement au groupe qualité de service, les sujets abordés sont d'ordre général et ne touchent pas directement aux règles de gestion. Les remarques et suggestions de chacun peuvent alimenter nos réflexions. Il est précisé à Madame Huiban que c'est à titre exceptionnel qu'elle est présente à cette réunion et que selon le PCL, seule Madame Proto qui est administrateur locataire peut participer aux réunions thématiques et au CRCL ; le DAL HLM n'étant pas affilié à la Confédération Régionale de Concertation Locative.

Didier Jeanneau explique que par rapport au précédent atelier chauffage est intégré ici l'aspect climat. En effet, en tant que bailleur social nous sommes très attendus sur les questions de performances énergétiques ; d'autant que la COP 21 a lieu en fin d'année à Paris.

Didier Jeanneau indique, avant de quitter la réunion, que c'est Stéphane Ducret, Directeur Délégué à la DGP qui animera l'atelier.

Stéphane Ducret présente les deux points à l'ordre du jour :

- 1) Actions d'améliorations en matière de performances énergétiques sur le patrimoine depuis 2011
- 2) Bilan de l'appel à idées locataires et suites du projet 3F Ecoresponsable

Antoine Saillard (Responsable du service Energie Equipements Sécurité) présente **les actions menées par 3F dans le cadre de l'entretien du patrimoine et de l'amélioration des performances énergétiques**

## 1) Actions d'amélioration en matière de performances énergétiques sur le patrimoine depuis 2011

### A- Etat des lieux

La mesure de la performance énergétique se décline en 2 indicateurs :

- L'étiquette énergétique du diagnostic de performance énergétique
- L'étiquette climat

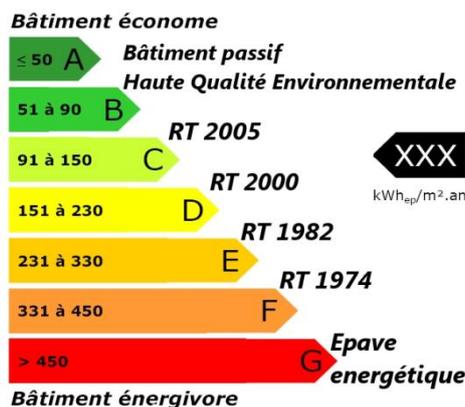
L'étiquette énergétique du diagnostic de performance énergétique (DPE) mesure la quantité d'énergie consommée en un an pour un logement et comprend les consommations énergétiques de chauffage et de production d'eau chaude du logement, exprimées en kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an.

Le résultat dépend de 3 critères :

- du bâti (clos et couvert),
- du mode de chauffage
- du mode de fonctionnement (type de contrat, thermostat, régulation, etc.)

Antoine Saillard indique que 3F intervient sur les 3 critères et qu'en moyenne le parc 3F d'Ile de France en 2012 se situe au niveau de l'étiquette D (étiquette moyenne : 184) et se répartit :

- 1/3 des logements : étiquettes A, B, C,
- 2/3 des logements : étiquettes D, E, F, G



Antoine Saillard explique à titre indicatif qu'entre les notes A et G, la facture de chauffage est multipliée par 10.

L'étiquette climat mesure les émissions de gaz à effet de serre (GES : dioxyde de carbone, méthane, chlorofluorocarbones, oxyde nitreux, etc.) émis par un logement. Le CO<sub>2</sub> sert « d'étalon » des GES. L'émission des GES est donc exprimée en équivalent CO<sub>2</sub> par mètre carré et par an (kgeqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an).

L'étiquette climat d'un logement est calculée en fonction :

- des GES produits lors de la consommation d'énergie liée au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire,
- de la nature des énergies utilisées.

Antoine Saillard précise que 3F intervient sur les 2 critères. L'étiquette moyenne du parc 3F d'Île-de-France en 2012 (bilan des émissions GES) est en E (étiquette moyenne de 44) :

- 10 % des logements : étiquettes A, B, C,
- 90 % des logements : étiquettes D, E, F, G

Henri Derrien fait remarquer qu'il y a un vrai travail à réaliser car près de 70% des logements ont une étiquette D,E,F ou G et qu'entre l'étiquette A et G la facture du chauffage peut être multipliée par 10 et que ça se voit sur la quittance.

Stéphane Ducret explique que c'est pour cela que nous avons un programme de travaux dans le cadre des réhabilitations pour atteindre l'étiquette C sur les programmes anciens.

Antoine Saillard présente les 6 leviers stratégiques pour améliorer la performance énergétique, ainsi que les actions déjà réalisées :

- Levier 1 : le manteau
- Levier 2 : les contrats
- Levier 3 : les équipements de production
- Levier 4 : l'énergie
- Levier 5 : la sensibilisation des occupants
- Levier 6 : des actions sur les réseaux

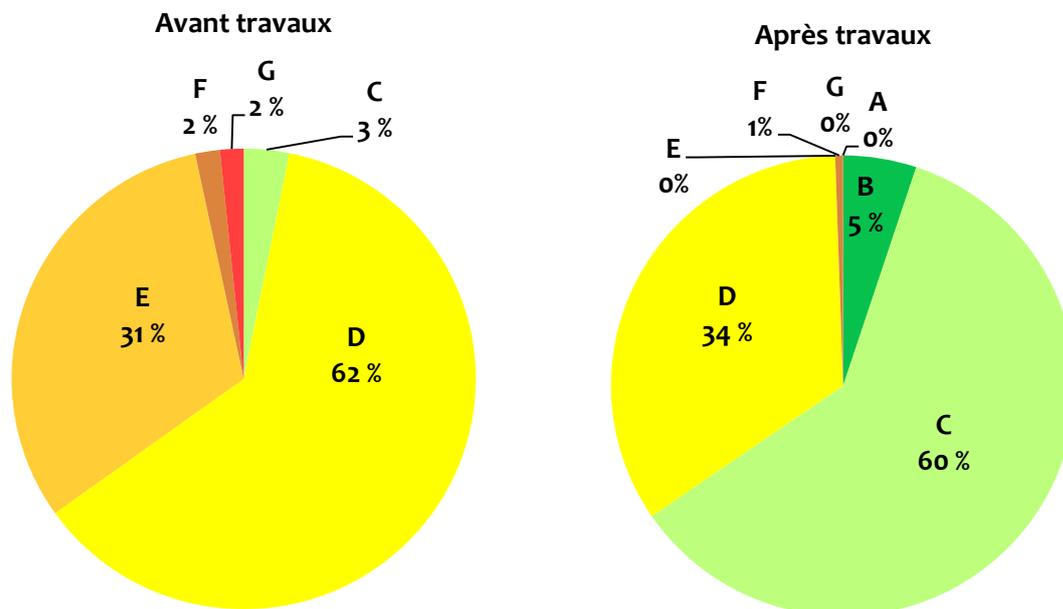
## **B- Bilan des actions déjà réalisées**

- **Levier 1 : le manteau**

- ✓ L'isolation accrue des bâtiments : objectif étiquette C pour la réhabilitation, soit de 90 à 150 kWh / m<sup>2</sup>/an.

Concernant l'étiquette énergétique, Antoine Saillard explique que le patrimoine réhabilité de 2011 à 2016 a permis d'améliorer les consommations énergétiques de 14 404 logements travaux dont environ 5 000 logements qui avaient une étiquette E, F ou G. Ce qui représente une baisse de - 33% de la consommation, soit l'équivalent de l'énergie suffisante au

chauffage annuel de près de 8 000 logements (avec un logement moyen de 60 m<sup>2</sup> SHAB et une DPE moyenne de 145 kwh/m<sup>2</sup>).



Concernant l'émissions de GES de 14 404 logements avant/après travaux, les réhabilitations ont permis d'économiser - 33 % de GES soit 15 000 tonnes économisées

Stéphane Ducret explique que depuis 2006, 3F est en avance sur la réglementation, par exemple actuellement la norme en construction neuve est la RT 2012 et nous sommes à la RT 2012 -10%.

Henri Derrien trouve que 2 400 logements ce n'est pas beaucoup sur les 125 000 logements en Ile de France.

Stéphane Ducret explique que sur les 125 000 logements sont comptabilisés les programmes neufs qui représente environ 3 000 logements par an depuis 2010.

Antoine Saillard dit qu'il y a également les campagnes de remplacement des équipements qui sont indépendantes des réhabilitations.

- **Levier 2 : les contrats**

✓ La remise en concurrence chaque année de contrats de chauffage collectif.

Antoine Saillard indique qu'en 2015, la remise en concurrence des contrats a entraîné un gain de 21% par rapport aux contrats précédents avec des prestations supérieures (notamment un P3 plus complet et des travaux à réaliser la 1<sup>ère</sup> année du contrat).

Ce gain a concerné, en Ile de France, 185 programmes (21 130 logements) soit environ ¼ du parc IDF en chauffage collectif.

En 2016, le périmètre en Ile de France concernera programmes (22 340 logements concernés : environ ¼ du parc IDF en chauffage collectif).

Paul Pinchon demande entre qui et qui s'est faite la mise en concurrence ?

Antoine Saillard, déclare que l'ensemble des contrats chaufferie ont été remplacés et que le périmètre se répartit pour 1/3 à CRAM, 1/3 à MISSENARD ENERGIE (Vinci) et 1/3 à COFELY.

Georges Mavroyannis demande qu'est-ce qui fait que le contrat baisse ?

Antoine Saillard explique qu'il y a le coût du gaz qui coûte moins cher aujourd'hui, avec le passage du gaz régulé au gaz dérégulé, et le fait que 3f remet en concurrence un volume important d'équipements et que les prestataires réduisent leurs marges.

- **Levier 3 : les équipements de production**

- ✓ Travaux d'investissement dans les chaufferies collectives, plan de renouvellement des chaudières individuelles gaz.

**a) La rénovation des chaufferies**

Chaque année, entre 10 et 15 chaufferies sont rénovées pour un investissement annuel de 2 – 3 M€. L'économie moyenne constatée ces dernières années après rénovation est de **26% sur les charges récupérables**. Selon les sites, les économies vont de **1,55% à 62%**.

**b) Le remplacement des chaudières et chauffe-eau individuels**

Sur les 31.800 logements en chauffage gaz et 11.660 logements en ECS gaz, la politique d'investissement est définie sur le principe d'un remplacement de l'équipement entre 15 et 20 ans. La mise en place systématique de chaudières à condensation ou à basse température a été retenue, afin de diminuer les consommations de gaz (environ 10% pour la basse température et environ 20% pour la condensation).

Les remplacements sont opérés principalement lors des campagnes annuelles de remplacement du chauffage individuel gaz. Entre 2011 et 2015, 12 500 logements ont bénéficié de chaudières à condensation ou à basse température.

**c) Le remplacement des convecteurs**

Sur les 9 000 logements en chauffage électrique de base ou d'appoint que constitue le parc pour l'Ile de France, 5 249 logements (représentant 26 000 appareils) auront été traités grâce à des campagnes annuelles entre 2012 et 2015.

Les économies d'électricité en kwh sont estimées à 10% à chaque changement d'appareil.

**d) Rénovation des ascenseurs**

La consommation électrique des ascenseurs est un des principaux postes de dépense d'électricité en partie commune, si ce n'est le premier. La politique du groupe 3F amène à moderniser un ascenseur en moyenne tous les 20 ans.

- Estimation de l'économie d'électricité (en kwh), en passant d'un ascenseur d'il y a 20 ans,
  - ⇒ A un ascenseur modernisé : 20 à 30%.
  - ⇒ A un ascenseur neuf : 30 à 50%.

- **Levier 4 : l'énergie**

- ✓ L'augmentation de la part des énergies renouvelables.

Concernant **le Gaz**, Antoine Saillard explique que suite à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation entraînant l'extinction au 1<sup>er</sup> janvier 2015 des Tarifs Réglementés de Vente de gaz naturel concernant les consommateurs non domestiques, 3F a négocié le passage en prix libre du marché avec une remise supérieure à 9%.

Cette baisse n'est pas totalement visible car dans le même temps les bailleurs sociaux ont été imposés sur la TICGN pour laquelle ils étaient exonérés.

Pour **l'électricité**, Antoine Saillard indique qu'afin de se mettre en conformité avec le droit européen, la loi NOME prévoit la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité au 31 décembre 2015 pour les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa (Tarifs Jaunes et Verts).

La fin des Tarifs Réglementés de Vente concernera sur le périmètre I3F et RUF en Ile-de-France, environ 5 500 contrats actuellement souscrits aux tarifs réglementés de vente dont :

- plus de 5200 contrats au Tarif Bleu
- 217 contrats au Tarif Jaune
- 43 contrats au Tarif Vert

Il y a donc 260 contrats concernés par l'extinction des TRV, ce qui représente un volume total de consommation d'environ 35 GWh/an et un coût annuel d'environ 4M€ TTC.

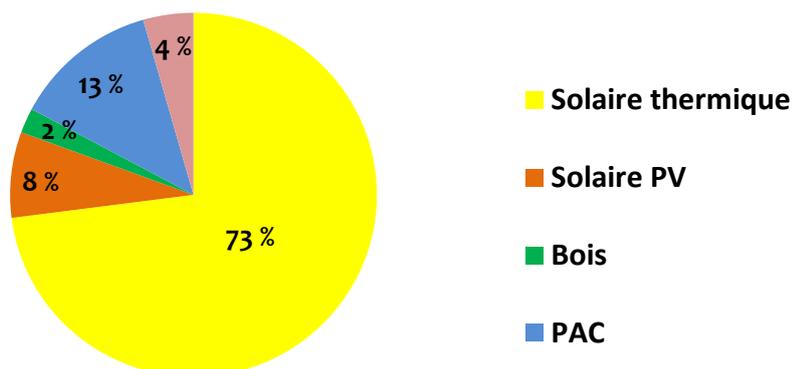
Le montant actuel des tarifs étant déjà relativement bas, le passage en offre de marché n'aura donc qu'un impact financier très limité. Les charges des locataires seront peu affectées par ce changement.

Stéphane Ducret explique que 3F s'est engagé dans la mise en œuvre des **Energies Renouvelables (EnR)**, dès que l'on réalise une réhabilitation ou des travaux d'améliorations touchant aux équipements.

Antoine Saillard indique que le solaire thermique est la technologie EnR très majoritairement utilisée. Si l'on ajoute le photovoltaïque, la part du solaire s'élève à 88% de l'ensemble des technologies installées sur le patrimoine 3F.

- ***Le patrimoine neuf***

Antoine Saillard déclare qu'environ une livraison sur deux comporte une source d'énergie à base d'EnR.



Paul Pinchon demande quelle est la durée de vie de ces installations ?

Antoine Saillard répond que leur durée de vie est de 15 ans.

Fidèle Onomo indique qu'à Athis-Mons, résidence des Pitourés, l'installation n'a jamais fonctionné.

Stéphane Ducret va demander à l'agence de faire un point sur cette situation et reviendra vers Antoine Saillard en fonction du diagnostic.

Antoine Saillard présente quelques **réalisations sur l'existant** :

#### **a) Solaire photovoltaïque**

- Arpajon  
En 2009, 180 m<sup>2</sup> de capteurs photovoltaïques ont été installés sur les toitures terrasses de 4 bâtiments. Il s'agit d'une installation non intégrée au bâtiment et qui a donc bénéficié d'un tarif de rachat EDF minoré de 0,32 c€ kWh. Ces travaux dont le montant s'élève à 172 113 € TTC permettent de vendre à EDF une production estimée de 21 643 kWh/an, soit une vente annuelle de 7 103,90 € TTC.
- L'Île Saint Denis  
En 2015, inauguration d'un mur solaire de 250m<sup>2</sup> sur la résidence Lénine transformant l'immeuble en un véritable « gratte-soleil » avec une production d'énergie de 17 000kWh/an soit l'équivalent de la consommation annuelle en éclairage des parties communes. Coût de l'opération : 260 000 € HT.

#### **b) Solaire thermique**

Entre 2010 et 2014, des installations solaires ont été réalisées sur Montreuil (93), Neuilly sur Seine (92) et sur Montigny Les Cormeilles (95).

*Moyenne d'économie d'énergie : 30%*  
*Tonnes de CO2 évitées par an : 79*  
*Investissement financier : 769 804 € HTD*

### **c) Bois**

En 2011, 2 chaufferies bois ont été réalisées sur Saint Cyr L'Ecole (78) et Savigny sur Orge (91).

*Moyenne d'économie d'énergie : 28%*  
*Tonnes de CO2 évitées par an : 965*  
*Investissement financier : 1 344 225 € HTD*

Georges Mavroyannis s'interroge sur le bois avec la position de la ville de Paris ?

Antoine Saillard explique qu'il n'y a pas de contradiction car à Paris on parlait de particules fines et nos chaufferies bois ne sont pas concernées

### **d) Pompe à chaleur sur géothermie de surface**

Entre 2011 et 2012, des installations géothermiques ont été réalisées sur Pantin (93) et sur Saint Cloud (92).

*Moyenne d'économie d'énergie : 54%*  
*Tonnes de CO2 évitées par an : 493*  
*Investissement financier : 1 147 916 € HTD*

### **e) Récupération de chaleur sur eaux grises**

En 2014, expérimentation sur la technologie de récupération de la chaleur sur les eaux grises d'un bâtiment. Les eaux usées provenant des cuisines et des salles de bain sont collectées dans la chaufferie du bâtiment. La chaleur contenue dans ces eaux (de 15 à 35°C) est récupérée et valorisée afin de produire directement une part importante de l'eau chaude sanitaire de la résidence.

*Moyenne d'économie d'énergie : 9%*  
*Tonnes de CO2 évitées par an : 89*  
*Investissement financier : 272 918 €HTD*

Actuellement nous étudions **la géothermie sur sondes verticales**. Tout comme la géothermie sur nappe, il s'agit d'un procédé de géothermie avec forage et pompe à chaleur. Mais contrairement à la géothermie sur nappe, ici le dispositif de captage prélève l'énergie stockée dans le sol. Des études de faisabilité ont été réalisées sur plusieurs sites. L'objectif est de pouvoir réaliser 2 opérations sur 2016.

Et au vu des bonnes performances de **la géothermie** sur Pantin et Saint Cloud, des études sont en cours sur plusieurs sites en Ile de France. L'objectif est d'avoir 2 nouvelles opérations livrées sur 2017 - 2018.

- **Levier 5 : la sensibilisation des occupants**

- ✓ **Les 19°C, le degré nuit en chauffage collectif**

Antoine Saillard explique le principe du réduct de nuit. Il s'agit, lorsque les conditions sont réunies (type bâtiment, type radiateurs), de procéder à la diminution de la température des logements de quelques degrés la nuit. Par exemple, une baisse de 2°C pourrait être envisagée de 23 h 00 à 5 h 00. A noter que la baisse de la température est progressive du fait notamment de l'inertie (bâtiments isolés, restitution de la chaleur des murs et des planchers).

Pour le locataire le gain pourrait être de 3% sur la facture et cela permettrait de réduire de 3 à 5% sur les émissions de CO2.

Georges Mavroyannis, n'être pas très favorable car on peut le faire individuellement à partir du radiateur. Et que 19°C c'est à la limite du confort.

Antoine Saillard explique qu'en chauffage collectif le fait de baisser son radiateur n'a pas d'incidence sur la chaufferie. Pour que tout le monde en bénéficie il faut baisser en chaufferie.

Paul Pinchon explique qu'il y a des problèmes entre les étages. Il y a des problèmes de purges et que ce n'est plus dans les contrats.

Antoine Saillard confirme que la purge des radiateurs est dans tous les contrats des exploitants de chauffage.

Fidèle Onomo, demande si le fait de baisser de 2°C va avoir un effet sur l'ECS, parce que pour les gens qui se lèvent tôt ça ne va pas être accepté?

Antoine Saillard déclare que ce n'est que pour le chauffage et que l'on ne touche pas à la production d'eau chaude.

Henri Derrien que la première fois que cela avait été proposé, toutes les associations avaient estimées que ce n'était pas une bonne solution pour baisser la quittance et que pour les personnes âgées ce n'était pas confortable. De plus il y a des problèmes d'équilibrage et donc il pourrait y avoir de grosses différences. Donc, nous avons conclu que ce n'était pas acceptable.

Paul Pinchon dit que pour que cela fonctionne il faudrait que le chauffage soit égal partout.

Fidèle Onomo propose de le tester sur de petits programmes, de 20 logements par exemple.

Pour Paul Pichon et Madame Huiban, il faut qu'il y ait une concertation avec les locataires avant toute décision.

Stéphane Ducret prend note de cette position d'ouverture et explique que si nous devons faire cette expérimentation il y aurait une présentation à l'ensemble des locataires concernés.

#### ✓ **La maîtrise des consommations d'eau**

Antoine Saillard explique que dans le cadre de nos contrats avec les exploitants nous avons développé les compteurs individuels d'eau froide, avec radiorelevés.

Paul Pinchon dit que sur le 91 il y a du télérelevé et que ce n'est pas bon pour la santé, comme pour les antennes de relais sur les terrasses.

Antoine Saillard explique que ce n'est pas la même chose, qu'il s'agit de petites antennes qui diffusent peu d'ondes.

Paul Pinchon déclare que ce n'est pas parce que c'est petit que ce n'est pas dangereux et souhaite que cela soit débattu lors du prochain atelier nouvelles technologies.

Antoine Saillard propose que pour le prochain groupe sur les nouvelles technologies nous fassions venir le prestataire.

Antoine Saillard présente rapidement le principe des observatoires de l'eau et alertes de consommation anormales ainsi que deux « projets pour mon pôle » de récupération des eaux de pluie.

- **Levier 6 : des actions sur les réseaux**

Les actions de 3F concernent la réfection de réseaux, calorifugeage pour réduire les déperditions de chaleur.

Pour conclure Antoine Saillard présente **quelques perspectives**

**a) L'individualisation des frais de chauffage**

Suite à la publication du Décret n°2012-545 du 23 avril 2012, l'individualisation des frais de chauffage est rendue obligatoire pour 2017 sur certains immeubles chauffés collectivement (périmètre à définir par décret).

Pour le périmètre concerné, l'individualisation consiste en la mise en place de systèmes de comptage individuel (compteur ou répartiteur) pour chaque logement. Ces équipements doivent être relevables sans qu'il soit nécessaire de pénétrer dans les logements et permettre une répartition des frais de combustible entre frais communs (30%) et frais individuels (70%).

Les économies théoriquement générées par l'installation de ces dispositifs sont estimées entre 5% et 15% des consommations d'énergie.

Le coût des compteurs d'énergie ou des répartiteurs de frais de chauffage, relevé auprès d'organismes Hlm est important : plus de 40€ par an pour un logement équipé de répartiteurs de frais de chauffage (RFC) et près de 100€ pour un logement équipé d'un compteur de calories (ou compteur thermique).

Antoine Saillard précise que nous attendons le décret pour connaître le périmètre d'application.

Paul Pinchon regrette que sous prétexte de responsabiliser le locataire on lui impose des choses qui vont lui coûter.

Henri Derrien demande combien le locataire va-t-il payer ?

Stéphane Ducret, dit que l'on peut penser que cela sera comme pour les abonnements des compteurs.

Antoine Saillard explique qu'il y a toujours des points positifs avec l'économie des consommations et des points négatifs que sont les coûts de maintenance et de location.

Georges Mavroyanis souhaite savoir à partir de quelle température les sondes coupent le chauffage.

Antoine Saillard indique qu'il n'y a pas de règle. Il y a des régulateurs dans les chaufferies, et que l'on est dans la prise en compte de plusieurs éléments : il ne faut pas diminuer le confort

du locataire et qu'il faut être suffisamment fin pour que les chaudières ne s'arrêtent pas trop souvent et la modulation dépend également des caractéristiques de la résidence.

### **b) Les LED**

Les LED permettent de limiter la consommation d'électricité par rapport à des ampoules ou néons classiques. Des expérimentations seront menées en 2016 sur le patrimoine avec mesure des consommations.

### **c) Les EnR**

Les énergies renouvelables permettent d'intervenir sur les charges récupérables et de limiter l'impact sur l'environnement. 3F va s'inscrire dans une démarche volontariste qui va bien au-delà des obligations réglementaires, en augmentant sensiblement la part des EnR sur la construction neuve et les réhabilitations.

Paul Pinchon pense qu'il aurait fallu donner comme titre : permettre de limiter les charges récupérables tout en limitant l'impact sur l'environnement

\*\*\*\*\*

Stéphane Ducret accueille Emilie Duchatelle qui va présenter l'avancement du projet 3F Ecoresponsable

## **2) Bilan de l'appel à idées locataires et suite du projet 3F Ecoresponsable**

Emilie Duchatelle rappelle les objectifs du projet :

- Lancer un grand appel à idées auprès des locataires : campagne nationale
- Imaginer ensemble le logement durable de demain
- Site internet : [www.3f-ecoresponsable.fr](http://www.3f-ecoresponsable.fr) lancé à l'occasion de la Semaine des HLM

Emilie Duchatelle présente le bilan national de participation et rappelle les 4 thématiques pour récolter des idées : la gestion des déchets (18%), le cadre de vie (29%), Agir ensemble (15%), Economiser l'énergie (38%). Au total ce sont 462 idées qui ont été déposées.

Paul Pinchon demande qui sont les locataires qui se sont connectés ?

Emilie Duchatelle explique qu'il peut y avoir plusieurs membres d'un même foyer qui se sont connectés. Dans le formulaire il n'y a pas renseignement pour l'âge.

En Ile de France on a recueilli un taux de participation IDF important :

- 64 % de la totalité des idées déposées
- 304 idées sur les 462
  - ➔ Une forte implication des locataires franciliens
  - ➔ Révélateur de leur sensibilité à la thématique du développement durable

Les 12 idées les plus « likées » sont :

1. Installation de panneaux solaires (261)
2. Réparer les fenêtres qui laissent passer les courants d'air (97)
3. Mettre en place un système de covoiturage entre voisins (50)
4. Mettre des panneaux solaires là où c'est possible
5. Installer des poubelles avec des bacs de tri dans les cuisines
6. Installer des réducteurs d'eau sur les robinets
7. Un composteur pour chaque résidence
8. Installer des ruches sur les toits
9. Et si 3F commençait par tout simplement assurer une maintenance de base?
10. Adoucisseur d'eau anticalcaire collectif d'eau
11. Remplacer les tondeuses à gazon par des moutons !
12. Faciliter l'usage des vélos

Les idées les plus récurrentes à l'intérieur des 4 thématiques

#### ***Améliorer le cadre de vie***

- Aménagement toit terrasse
- Jardins partagés ; potagers collectifs gestion et entretien des espaces verts
- Aménagement site, améliorations, accessibilité
- Zones de jeu pour les enfants, délimitation des espaces
- Rénovation et entretien général du bâti
- Entretien rénovation chaudière / gaz

#### ***Gérer les déchets***

- Tri, recyclage, amélioration locaux OM,
- Sensibilisation des locataires, information, civisme // incivilités
- Compost
- Stop pub

#### ***Agir ensemble***

- Services entre locataires, favoriser le lien
- Tableau ou système de dons / échanges de biens, de services
- Liens entre 3f et les locataires
- Aménagements et animation du site

#### ***Economiser l'énergie***

- Eclairage parties communes, espaces extérieurs, LEDs
- Amélioration isolation, fenêtres, pose de volets
- Chasses d'eau 3/6, économiseurs / adoucisseurs d'eau, robinets thermostatiques
- Panneaux solaires, photovoltaïques / éolien
- Récupération eau de pluie pour arrosage, entretien parties communes, petits entretiens
- Murs et toits végétalisés
- Bilans énergétiques des bâtiments

Paul Pinchon fait remarquer que l'on retrouve les revendications des représentants des locataires.

Emilie Duchatelle explique que c'est vrai, mais que là on touche des locataires que nous n'avons pas habituellement.

Paul Pinchon constate qu'il y a environ 240 000 locataires chez 3F et qu'il n'y a eu que 462 contributions. L'avis des représentants des locataires n'est pas pris en compte alors que pour la CNL c'est 18 000 locataires qui ont votés.

Emilie Duchatelle indique que l'objectif était de donner la parole aux locataires.

Stéphane Ducret constate qu'il est rassurant que les revendications ou demandes des représentants des locataires soient en phase avec les locataires qui ont spontanément contribué. Il constate également que les orientations de 3F concernant les EnR correspondent aux idées les plus « likées » comme les panneaux solaires.

Emilie Duchatelle présente l'évolution du site d'appel à projet avec à partir de début novembre 2015 l'ouverture d'un blog en parallèle du maintien en ligne du site 3f-ecoreponsable.fr. Dans le blog on trouvera 3 rubriques :

- 1- « Radars » : Dénicher les dernières innovations et tendances : consommation énergétique responsable, économie collaborative, gestion des déchets
- 2- « Et concrètement » : Aller plus loin dans les idées soumises sur le site 3fecoresponsable.fr avec comme principe « Un article = une idée » et des éléments de réponse : est-ce que 3F a déjà mis en place / expérimenté cette idée ? Oui, pourquoi... / non pourquoi...
- 3- « Eclaireurs » : Interviews de personnalités qui pensent et agissent pour la mise en place d'un habitat social plus durable et solidaire.